REPUBLIQUE DU BURUNDI
CABINET DU PRÉSIDENT

DECRET N°100/078 DU 4 MAI 1997 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE :

Vu le décret-loi n°1/001 du 13 septembre 1996 portant Organisation du Système Institutionnel de Transition, spécialement en son article 63 alinéa 2 ;

Vu le décret n°100/001 du 31 juillet 1996 portant nomination du Premier Ministre de la République du Burundi ;

Revu le décret n°100/002 du 2 août 1996 portant nomination des Membres du Gouvernement du Burundi ;

Sur proposition du Premier ministre ;

DECRETE :

Article 1 : Sont nommés :

1- Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération :
Monsieur Luc RUKINGAMA

2- Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique :
Lieutenant-Colonel Epitace BAYAGANAKANDI

3- Ministre de la Justice et Garde des Sceaux :
Monsieur Térence SINUNGURUZA

4- Ministre de la Défense Nationale :
Colonel Firmin SINZOYIHEBA

5- Ministre de la Planification du Développement et de la Reconstruction :
Monsieur Evariste MINANI

6- Ministre du Développement Communal :
Monsieur Pierre BAMBASI

7- Ministre à la Réinsertion et à la Réinstallation des Déplacés et des Rapatriés :
Monsieur Pascal NKURUNZIZA

8- Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement :
Monsieur Samuel BIGAWA

9- Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage :
Monsieur Damase NTIRANYIBAGIRA

10- Ministre des Finances :
Monsieur Gérard NIYIBIGIRA

11- Ministre du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme :
Monsieur Grégoire BANYIYEZAKO

12- Ministre du Travail, de l'Artisanat et de la Formation Professionnelle :
Monsieur Barnabé MUTERAGIRANWA

13- Ministre de la Fonction Publique :
Madame Monique NDAKOZE

14- Ministre de l'Education, de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation des Adultes :
Monsieur Joseph NDAYISABA

15- Ministre de l'Enseignement Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique :
Monsieur Rogatian NDORICIMPA

16- Ministre des Droits de la Personne Humaine, de l'Action Sociale et de la Promotion de la Femme :
Madame Christine RUHAZA

17- Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture :
Monsieur Bonaventure GASUTWA

18- Ministre de la Santé Publique :
Docteur Juma Mohamed KARIBURYO.

19- Ministre de la Communication et Porte-Parole du Gouvernement :
Monsieur Pierre-Claver NDAYICARIYE

20- Ministre des Travaux Publics et de l'Equipement :
Monsieur Vital NZOBONIMPA

21- Ministre des Transports, Postes et Télécommunications :
Monsieur Vénérand NZOHABONAYO

22- Ministre de l'Energie et des Mines :
Monsieur Bernard BARANDEREKA

23- Ministres des Réformes Institutionnelles :
Monsieur Eugène NINDORERA

24- Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération chargé de la Coopération :
Monsieur Léonidas HAVYARIMANA

25- Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique chargé de la Sécurité Publique :
Monsieur Prime KAZIGUYE

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3 : Le présent décret entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 04 mai 1997.

Pierre BUYOYA

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

LE PREMIER MINISTRE

Pascal-Firmin NDIMIRA